

MARINE IMPÉRIALE.

26

Port de Brest.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Conformément aux ordres de Monsieur le Vice-Amiral, Préfet Maritime,

Il est ordonné à Monsieur Boudhuice, Jean Claude, lieutenant de vaisseau de 2^e cl., de cesser ses services à terre et d'embarquer sur le vaisseau le "Bayard", commandé par M. le Capitaine de Frégate Pesson.

Les demandes de prolongation de congé doivent parvenir à MM. les Majors généraux un mois avant l'expiration du terme du congé dont l'officier est en jouissance.

(Dépêche du 22 Avril 1846.)

Les officiers doivent, à l'expiration de leur congé, rejoindre le port auquel ils sont attachés.

(Dépêches des 22 Avril 1846 et 29 Décembre 1848.)

Le présent sera enregistré aux revues, aux armements & au rôle du Bayard.

Sur le rôle du Bayard Brest, le 24 Avril 1858

Enregistré à l'Etat-Major Général.

Le Chef du Secrétariat,

A Rousselle
Sur le rôle du Bayard
N. off. d'ad. m.
N. Joubert
Brest, Imp. de J.-B. Lefournier aîné.



Le C. Amiral, Major Général, P. L.

Pesson

Envé aux Revues,
Et A. Com.
Mouillac

Enregistré aux Armements
Lullien

MAISON COMMERCIALE



ETAT-MAJOR GENERAL

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Large, stylized handwritten flourish or signature.]

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Extensive area of faint, illegible handwritten text and signatures, including a circular stamp, bleed-through from the reverse side of the page.]